



Déclaration liminaire au CSAA de l'Académie d'Amiens du mercredi 29 mars 2023

M. le Recteur, Mesdames et messieurs membres du CSAA,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder, entre autres, la préparation de la rentrée 2023 dans les établissements et services. Cette instance intervient au lendemain d'une nouvelle journée de mobilisation contre la réforme des retraites, imposée aux français par l'usage, certes constitutionnel mais non démocratique de l'article 49.3.

Alors que l'intersyndicale unie contre les 64 ans a appelé à une 10^e journée d'action, le pays connaît une crise sociale et maintenant démocratique d'une gravité sans précédent depuis 50 ans. La CFDT l'a affirmé sans relâche : pour sortir de l'impasse, il faut abandonner ce projet et remettre les choses dans le bon sens en repartant du travail, de sa réalité, de sa rémunération et du sens qu'on veut lui donner.

Concernant l'ordre du jour, le Sgen-CFDT Picardie souhaite dénoncer à nouveau les suppressions de moyens pour notre académie qui conduisent, entre autres, à 42 suppressions de postes dans les lycées de l'académie contre seulement 30 créations. Les effectifs en lycée sont déjà très importants et ces suppressions conduiront sans nul doute à dégrader encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail de leurs enseignants.

Par ailleurs, les sujets qui fâchent les agents de l'Education Nationale, de par des décisions nationales ou locales, ne manquent pas et tendent encore davantage les collègues.

Ainsi, au lycée général et technologique, la période est difficile pour les enseignants de spécialités en terminale générale. En effet, les programmes n'ont pas été revus à la baisse et sont bien trop lourds pour des épreuves de spécialités qui ont lieu en mars. Nous entendons l'argument de la prise en compte des résultats dans parcoursup mais il est alors urgent d'alléger considérablement les programmes de ces épreuves pour permettre aux collègues d'enseigner dans de bonnes conditions, en approfondissant les notions avec les élèves. A l'heure actuelle, les collègues ne peuvent pas enseigner sereinement, craignant, soit de maltraiter leurs élèves en les mettant sous pression, soit de ne pas répondre aux exigences de l'épreuve.

Quant à la voie professionnelle, les contours du projet de réforme étant encore bien flous, le Sgen-CFDT Picardie, au sein de l'intersyndicale constituée, veillera à la révision des dispositifs mis en place dans le cadre de la Transformation de la Voie Professionnelle - notamment sur les enseignements pluridisciplinaires (la co-intervention et le chef-d'œuvre) mais également les familles de métiers, pour redonner du temps disciplinaire aux élèves et permettre aux enseignant·es de renforcer la réussite de toutes et tous aux épreuves des diplômes. L'intersyndicale restera très vigilante et prendra ses responsabilités, en particulier sur les éléments qui ont déclenché la contestation massive des personnels, mais aussi sur tous les dispositifs qui dégraderaient encore les conditions d'études des élèves, les stages et les conditions de travail des personnels.

Les enseignants du premier degré de l'académie ont appris quant à eux que les évaluations d'écoles allaient finalement commencer cette année alors que quand nous posions la question dans les différents échanges avec l'administration, on nous laissait entendre qu'il n'y avait pas d'urgence et qu'aucune consigne n'était encore donnée. Ces évaluations, très chronophages pour les équipes, nécessitent une anticipation en amont du temps nécessaire à leur mise en œuvre. Si deux des départements picards ont pris en compte ce manquement et ont pallié à celui-ci en permettant des remplacements pour les collègues concernés ou encore en ne sollicitant les équipes que sur la base du volontariat, le département de la Somme fait le choix d'imposer à quelques écoles de remplir cette mission en dépassement de leurs ORS. Les 108h sont déjà largement insuffisantes pour couvrir les besoins « traditionnels » et il est urgent de laisser tomber ces évaluations ou au moins d'anticiper pour l'an prochain sans demander aux équipes de donner encore davantage de leur temps personnel.

Concernant les AESH, la mise en œuvre des heures de fractionnement au sein de notre académie leur laisse à tous un sentiment d'être méprisés d'autant que leurs conditions de travail et de rémunération sont loin d'être enviables . Vous pourrez tenter de justifier ça comme vous l'entendrez, cela restera vain. L'académie ne rend ces heures de fractionnement que sur le seul temps connexe (puisque le temps d'accompagnement n'est aucunement impacté) ce qui rend cela invisible pour l'employeur, comme pour les AESH eux-mêmes. Cela est même très certainement attaquant juridiquement puisque le temps connexe ne représente qu'un peu plus de 12% de leur temps de travail alors que 87,8 % sont dévolus à l'accompagnement. La déduction des 14 h de fractionnement doit donc légalement être appliquée dans ces proportions. Pinailler et frustrer les agents pour si peu nous semble bien peu respectueux pour nos collègues. Le Sgen-CFDT Picardie continue de revendiquer un véritable octroi visible de ces heures aux collègues en leur permettant de s'absenter à hauteur de 12h (soit 87,8% des 14H) et en fonction de leurs besoins en cours d'année.

Par ailleurs, les AESH exerçant en REP et REP+ devraient bientôt (nous l'espérons vivement) voir versée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, l'indemnité liée à l'exercice de leurs fonctions au sein d'établissements labellisés Education Prioritaire. Pour autant, nous avons appris que les services gestionnaires des AESH vérifieraient après coup où les AESH seraient intervenus au cours du mois écoulé. L'indemnisation de tous les éventuels accompagnements hors Education Prioritaire (en raison d'un changement de l'emploi du temps habituel par exemple) serait alors reprise sur les salaires du ou des mois suivants. Cela engendrerait, à coup sûr, une large démultiplication des trop perçus et donc des situations financières intenable pour les collègues AESH. Pour éviter un recours largement accru à la demande de secours financiers exceptionnels, le Sgen-CFDT Picardie revendique l'étude d'un autre fonctionnement, à l'image de celui opéré pour les enseignants remplaçants peut-être, dont le versement de l'indemnité, sauf erreur, repose sur le constat des missions après qu'elles aient été effectuées, sous un délai raisonnable.

Enfin, les personnels administratifs du service Pensions de la Division des Prestations Sociales, ont perdu l'accès au simulateur Petrel qui leur permettait de conseiller les collègues. Cette possibilité était très précieuse pour tous les agents de l'Education Nationale de notre académie. Nombre de collègues nous contactent pour obtenir des réponses parfois très spécifiques quant à leur retraite. Nous les aiguillons bien souvent vers ce service et ses personnels à l'écoute et qui ont toujours parfaitement répondu aux attentes des agents. La Division des Prestations Sociales est donc bien mise à mal dans son fonctionnement puisque cela vient s'ajouter à l'absence d'un chef de division. Les suppressions de postes administratifs, année après année et alors que l'Education Nationale est déjà connue pour être sous-administrée, conduisent à ce genre de situation. Il est urgent de se pencher sur cette problématique et de réclamer l'accès au simulateur afin que nos collègues du service pensions puissent à nouveau informer et conseiller les agents conformément au droit des agents à l'information individuelle sur les retraites. Il est essentiel que nos collègues aient un contact de proximité auquel s'adresser. Nous vous enverrons sous peu une demande d'audience à ce sujet M. le Recteur.

Pour terminer, l'intersyndicale vient d'appeler à une nouvelle journée de grève et de manifestations le jeudi 6 avril prochain. Ce même jour sont programmées les réunions des commissions d'harmonisation des corrections des épreuves de spécialités du baccalauréat. Afin d'éviter que ces réunions ne soient perturbées avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les candidats dans Parcoursup, le Sgen-CFDT Picardie vous demande, M. le Recteur, de bien vouloir les reporter.